

BGer 6B_413/2017 vom 2. Oktober 2017

Bundesgericht, 2017-10-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_413_2017

FR: TF 6B_413/2017 du 2 octobre 2017

IT: TF 6B_413/2017 del 2 ottobre 2017

Erwägungen

E. 1

La partie qui saisit le Tribunal fédéral doit avancer les frais présumés de la procédure (art. 62 al. 1 LTF). Si elle ne verse pas l'avance requise dans le délai supplémentaire qui lui est fixé à cet effet après un premier non-paiement, son recours est irrecevable (art. 62 al. 3 LTF).

Ensuite du recours formé par X._____, par acte du 28 mars 2017, contre un arrêt de la Chambre pénale du Tribunal cantonal fribourgeois, du 20 mars 2017, l'intéressé n'a pas effectué l'avance de frais de 800 fr. demandée par ordonnance du 15 mai 2017. Par ordonnance du 5 septembre 2017, l'assistance judiciaire lui a été refusée. Un délai supplémentaire échéant le 18 septembre 2017 lui a été imparti par ordonnance du 7 septembre 2017 pour s'acquitter de cette avance de frais, avec l'indication des conséquences légales d'un non-paiement de ce montant dans le délai fixé (art. 62 al. 3 LTF). Le pli recommandé contenant cette ordonnance a été retiré le 11 septembre 2017 mais aucun paiement n'est intervenu à l'échéance du 18 septembre 2017. Il s'ensuit que les frais de la cause n'ont pas été avancés et que X._____ n'est pas au bénéfice de l'assistance judiciaire, ce qui entraîne l'irrecevabilité du recours, lequel doit être liquidé dans la procédure prévue par l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

E. 2

X._____ succombe. Interpellé par courrier recommandé du 14 juin 2017, le curateur de l'intéressé n'a fourni aucune indication suggérant qu'il ne serait pas en mesure d'agir valablement devant les tribunaux soit de s'engager financièrement. Il n'y a donc aucune raison de déroger à la répartition usuelle des frais de procédure, qui seront mis à la charge de X._____ et fixés en tenant compte de sa situation financière (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.